



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02026816

HAL Id: hceres-02026816

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026816>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences médicales

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Université Aix-Marseille

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Sanctionnant le premier cycle des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), le diplôme de formation générale en santé (DFG) est organisé en six semestres. Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines, ainsi que des connaissances spécifiques dans les métiers visés. Il confère le grade de licence (180 crédits européens, ECTS).

La première année de DFG, la Première année commune aux études de santé (PACES) comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 ECTS et, pour chacune des quatre filières, une UE spécifique apportant 10 ECTS. Les UE sont dispensées sous forme de cours magistraux et de visio-conférences. Chaque filière possède son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants, essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers une deuxième année de licence de l'Université.

L'enseignement organisé en deuxième et troisième année en sciences médicales (DFGSM 2 et 3) conduit les étudiants à conforter leurs connaissances théoriques dans les domaines des sciences fondamentales et à aborder l'étude de la séméiologie. Il comporte des UE obligatoires auxquelles sont associées, dès la deuxième année, des stages hospitaliers. La formation permet l'acquisition de compétences complémentaires (langue anglaise et informatique). Elle offre également l'ouverture à des parcours individualisés par l'intermédiaire d'UE libres (deux UE par semestre en DFGSM2 et six UE par semestre en DFGSM3).

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Les étudiants de PACES disposent de l'information concernant les modalités pédagogiques de leurs études sur le site internet de la faculté de médecine mais les connaissances et compétences attendues à l'issue de la PACES ne sont pas précisées. Une demi-journée de présentation des filières est organisée à l'occasion de la rentrée universitaire mais aucune précision n'est apportée sur son déroulement.

En amont, la faculté de médecine participe à différents événements comme le salon de l'étudiant pour apporter aux lycéens intéressés des informations sur les filières de santé et leurs programmes.

Une cellule Handicap a été mise en place pour les étudiants relevant de cette situation pour proposer des mesures adaptées mais aucun dispositif particulier n'est prévu pour les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

Une partie de l'information sur les débouchés en cas d'échec au concours est disponible en ligne, complétée à l'occasion d'un forum Réorientation, organisé au début du second semestre.

La mutualisation des quatre UE spécifiques entre filières est organisée de telle façon qu'elle permet aux étudiants de se présenter au concours des quatre filières (les UE 11,12 et 13 sont mutualisées sur deux des filières, seule l'UE 14 est spécifique à la filière pharmacie). De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants pour les formations de masso-kinésithérapie (Institut de formation en masso-kinésithérapie de Marseille, IFMK), de manipulateur

en électroradiologie médicale (Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, IFMEM de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, APHM), d'ergothérapeute (Institut de formation en ergothérapie de la Faculté de médecine) et de psychomotricien (Institut supérieur de rééducation psychomotrice, ISRP). Une mutualisation d'UE est également réalisée avec deux autres diplômes de l'établissement : le certificat de capacité d'orthophonie et le certificat de capacité d'orthoptie.

Les modalités pédagogiques sont limitées à des cours magistraux qui, du fait de l'importance de l'effectif (3288 inscriptions principales en 2014-15), sont répartis dans plusieurs amphithéâtres, avec visio-transmission en direct. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral entre l'amphithéâtre principal et les amphithéâtres en visioconférence n'est pas précisée. Même si cela pose des difficultés logistiques, un enseignement dirigé en petits groupes pourrait être mis en place afin de faciliter la compréhension des étudiants.

Aucune information n'est donnée sur l'accès à une plateforme de cours en ligne.

Les épreuves du concours de PACES sont des questions à choix multiples à l'exception d'une partie de l'épreuve de l'UE de santé, société et humanité (40 %) réalisée sous forme rédactionnelle. Les modalités de correction de cette partie rédactionnelle ne sont pas précisées.

La répartition des étudiants pour les épreuves du concours est effectuée dans de nombreux amphithéâtres, ce qui peut poser un problème concernant l'équité des conditions matérielles de son déroulement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un dispositif d'aide à la préparation du concours est organisé par une association d'étudiants de deuxième et troisième années des quatre filières. Il n'est pas fait mention dans le document de l'implication des enseignants notamment dans la formation ou l'accompagnement des étudiants tuteurs. Le document ne donne pas de renseignements sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficulté d'apprentissage au cours de leur PACES à l'exception d'une information donnée au début du second semestre sur les possibilités de réorientation.

Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes d'Aix-Marseille Université (AMU) dans le secteur santé ou hors santé et concernent tous les étudiants en échec, "collés" ayant validé moins de 60 ECTS ou "reçus-collés" ayant validé plus de 60 ECTS mais non classés en rang utile. Un document est fourni aux étudiants concernant ces possibilités. La majorité des étudiants se réorientent vers le secteur sciences au niveau de la première année de licence (L1) mais on pourra apprécier que de nombreuses sources d'information sur les réorientations possibles soient disponibles pour les étudiants et que plusieurs conventions aient été signées avec d'autres composantes de l'AMU (Institut universitaire de technologie (IUT), Polytec, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), sciences, droit, lettres etc.). Les conditions de réorientation sont clairement expliquées dans le document en mentionnant les différentes possibilités selon les notes des étudiants en réorientation.

Un suivi des étudiants en réorientation a été mis en place en 2012 et 2015 au niveau de l'Université par l'intermédiaire de son service dédié à la vie étudiante. Le taux d'échec est important (60 %) pour les étudiants se réorientant à l'issue du premier semestre mais diminue pour les réorientations en fin d'année de PACES (41 % pour les réorientations en L1 et 21 % pour les réorientations en deuxième année de licence (L2)).

Un dispositif est mis en place permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire en PACES après avoir validé les crédits requis dans d'autres formations mais très peu d'étudiants l'utilisent (12 en 2013-14, 2 en 2014-15). Aucune indication n'est disponible sur l'information qui leur est apportée ni sur les modalités de sélection de ces étudiants et leur devenir.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les quatre dernières années (2992 en 2012 et 2958 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 22,1 % sans qu'il soit possible de déterminer à partir des chiffres fournis s'il s'agit de la réussite à la filière « premier choix ».

Chez les étudiants passant le concours pour la première fois, le taux de réussite est de 10,8 % alors qu'il est de 40,5 % chez les redoublants.

Les résultats en termes de réussite, pour les étudiants redoublants ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en « rang utile », à l'issue de la première inscription au concours, sont passés de 50 % pour l'année 2011/2012 à 40 % en 2012/2013 pour se stabiliser ensuite autour de 35 %. Une diminution importante de cette réussite est donc observée mais qui ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le dossier.

En 2014-2015, 71 % des étudiants ont choisi de s'inscrire à plus d'une filière. Cependant, l'étude statistique montre que le taux de réussite (passage en deuxième année d'une filière) diminue avec le nombre de concours auquel sont inscrits les étudiants : 57 % pour un seul concours, 23 % pour deux concours et seulement 6% pour plus de trois concours.

La grande majorité des étudiants inscrits en PACES sont issus d'un baccalauréat scientifique (95 % en 2014-15), 26,4 % avec une mention très bien. Les données statistiques présentées dans le document ne permettent pas d'individualiser les étudiants selon la ou les filières choisies.

29 % des étudiants inscrits en PACES ne se réinscrivent pas dans les filières de réorientation de l'AMU. Pas d'information sur leur devenir.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Plus de 70 % des étudiants de PACES sont inscrits dans la filière médecine. Le pourcentage d'étudiants inscrits dans cette seule filière n'est pas précisé.

Le taux de réussite dans la filière, toutes modalités d'inscription confondues, est de l'ordre de 14 % (14,8 % en 2012-2013, 13,5 % en 2014-2015).

Les données statistiques disponibles spécifiques à la filière ne concernent que la mention au baccalauréat. Il apparaît que 97 % des étudiants inscrits dans la filière médecine sont titulaires d'un baccalauréat scientifique. Le taux de réussite est de 40 % en cas de mention « très bien » et de 19 % en cas de mention « assez bien ».

Pilotage de la PACES

Le tableau des enseignants est fourni avec grade et enseignements dispensés ainsi que l'implication éventuelle comme responsable pédagogique d'UE. Un responsable enseignant de chaque UE est clairement identifié. Il coordonne les enseignements de l'UE et l'épreuve de contrôle des connaissances.

On notera cependant une très grande majorité d'enseignants de médecine par rapport aux autres filières. Seules les UE fondamentales 1, 3 et 4 sont codirigées par un couple médecin/pharmacien.

Il n'y a pas de jury par filière mais il existe un jury commun composé des responsables de chaque UE et présidé par le Doyen de médecine.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais le comité des études de la Faculté de médecine, composé d'enseignants, d'étudiants et d'administratifs, remplit cette fonction de réflexion pédagogique sur l'organisation et le contenu des enseignements à laquelle les étudiants participent par l'intermédiaire de leurs élus. Cependant, le document ne fournit pas d'indication sur l'implication des autres filières que médecine à ce comité d'études. On peut regretter que ce conseil ne soit pas plus ouvert au milieu socio-économique lié à la santé. De plus, il semble qu'il ne soit pas spécifique à la PACES mais pour tout niveau d'études. Compte tenu des enjeux spécifiques de cette année d'études (taux d'échecs important, réorientations), un conseil propre de perfectionnement pour la PACES serait préférable.

Un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) a été mis en place en 2013-2014 avec une première campagne d'enquêtes auprès des étudiants. Son rôle est de faire évoluer les formations et les enseignements en prenant en compte l'avis des enseignants et des étudiants. Le document ne précise pas si le dispositif est général sur l'AMU ou spécifique aux études de santé dans ses différentes filières en particulier sur l'implication des étudiants PACES dans ce processus.

L'évaluation au sein de la formation porte actuellement principalement sur le suivi des réorientations au sein de l'AMU mais ne donne pas de précision sur le devenir des étudiants qui sortent de l'AMU.

Il ne semble pas exister de réel processus d'autoévaluation spécifique à la filière santé.

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts PACES :

- Nombreuses réorientations proposées par l'intermédiaire de conventions avec d'autres composantes de l'AMU et suivi de ces réorientations par enquête du comité de la vie étudiante.
- Dispositif d'information organisé tout au long de l'année universitaire pendant la première année commune des études de santé et en amont auprès des lycéens.

Points faibles PACES :

- Modalités pédagogiques restreintes à l'enseignement magistral.
- Conseil des études constitué exclusivement d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants de la filière médecine.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation se déroule à la faculté de médecine de Marseille et a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques de base, indispensables à l'exercice futur des métiers médicaux et l'approche fondamentale de l'homme sain et malade. A la fin de la formation, l'étudiant sera titulaire d'un diplôme de formation générale en sciences médicales, ayant validé 180 ECTS dont 60 en PACES et 120 au cours des quatre semestres de DFGSM2 et 3.

L'enseignement est constitué en DFGSM2 et 3 d'un tronc commun de 15 UE obligatoires avec deux UE libres supplémentaires par semestre en DFGSM2 et six par semestre en DFGSM3.

La pédagogie est basée selon le document fourni presque exclusivement sur des cours magistraux et peu d'enseignement pratique à l'exception de l'utilisation d'outils de simulation par petits groupes de six à huit étudiants. L'enseignement des compétences complémentaires en anglais et informatique (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, TICE) comporte également des travaux dirigés. Cependant, le document n'apporte pas de précision sur la répartition de cet enseignement en petits groupes par rapport aux cours magistraux. Il n'est pas précisé dans le document si les compétences complémentaires permettent l'acquisition du *Test of English for International Communication* (TOEIC) ou du certificat informatique et internet (C2i). De même, deux parcours complémentaires dont un concernant la recherche sont proposés en UE libres. Le document ne précise pas clairement si ces UE libres font partie d'un parcours recherche conduisant à l'attribution d'une première année de master scientifique (M1).

Il existe des mutualisations d'enseignements au sein de la formation santé, surtout en DFGSM2. Ainsi, cinq UE du tronc commun sont mutualisées avec la formation maïeutique ainsi qu'une UE libre d'initiation à la recherche et la formation de médecine d'urgence (attestation de formation aux gestes et soins d'urgences, AFGSU). Avec la filière odontologie, la mutualisation ne porte que sur une UE du tronc commun, sur l'UE libre de recherche et la médecine d'urgence. Il n'est pas noté dans le document fourni de mutualisation avec d'autres établissements.

Des stages d'initiation à la pratique hospitalière ont été mis en place (trois stages de sept semaines en DFGSM2 et cinq stages de cinq semaines en DFGSM3). Le document ne fournit pas d'indication sur les conditions d'encadrement de ces stages.

Le bilan des compétences est assuré par la remise à l'étudiant entrant en deuxième année d'un carnet de stage évalué par le chef de service. Les compétences évaluées dans ce carnet ne sont pas détaillées.

Les étudiants de la formation sont recrutés par la PACES. Le dispositif passerelle entrante permet également d'accueillir des étudiants venant d'autres formations niveau master ou doctorat en DFGSM2 et 3. De plus, la faculté de médecine de Marseille accueille en DFGSM2 les étudiants de la faculté de médecine de Corte en Corse qui ont réussi leur PACES. Il est impossible de trouver, dans le document fourni, le nombre d'étudiants concernés par ces dispositifs en dehors des étudiants passerelle (de trois à sept étudiants selon les années en DFGSM3) ni leur formation d'origine.

Aucune demande de passerelle sortante n'est formulée par les étudiants de la formation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un suivi des étudiants tout au long de leur cursus est confié à un tuteur professeur d'université-praticien hospitalier (PU-PH) dès l'entrée en DFGSM2. Il est regrettable qu'aucune précision ne soit donnée sur la mise en place du dispositif ni ses résultats dans la scolarité de l'étudiant.

Il semble également que les étudiants en difficulté ne soient pas issus de la PACES mais du dispositif passerelle sans que le document n'apporte de détails sur cette situation en termes d'effectifs.

Globalement, les dispositifs d'aide ne sont pas décrits et on ne dispose d'aucune donnée statistique pour apprécier leur efficacité.

La mission Handicap de l'AMU prend en charge les étudiants en situation de handicap par l'intermédiaire de la médecine préventive. Pas de dispositif pour les sportifs de haut niveau et les étudiants salariés.

Il est surprenant et regrettable que la formation ne propose pas d'ouverture à l'international.

Pilotage de la formation

Le pilotage est assuré par le service de scolarité et par le service des examens mais la participation des enseignants n'est pas clairement explicitée dans le document. Très peu d'informations nous sont données sur le conseil pédagogique et les jurys d'examens. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Cependant, les réunions pédagogiques et les réunions de la commission formation et vie universitaire (CFVU) auxquelles participent les étudiants-élus sont des lieux de réflexions sur l'enseignement et l'organisation de la formation.

L'encadrement pédagogique des étudiants fait appel à des enseignants en grande majorité hospitalo-universitaires.

L'encadrement des stages hospitaliers est effectué par le chef de service du stage et un chef de clinique.

L'encadrement de l'enseignement pratique et des ateliers de simulation n'est pas précisé.

Il ne semble pas avoir à ce jour d'évaluation formalisée de l'enseignement par les étudiants de la formation en dehors du dispositif d'autoévaluation mis en place par l'AMU en 2013-2014. Malheureusement on ne peut pas juger de son impact dans la formation car le document n'apporte aucune donnée concrète sur cette évaluation et ses résultats.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les effectifs d'étudiants inscrits dans la formation sont, en moyenne, de 344 étudiants en DFGSM2 et de 354 étudiants en DFGSM3. Le taux de redoublement est d'environ 7 % en DFGSM2 et de 2 % en DFGSM3. Un étudiant a abandonné le cursus en 2013-2014. Il n'existe pas de renseignements dans le document sur le profil des étudiants en situation d'échec ni sur le suivi de ces étudiants. Pas d'information sur l'intégration et le suivi des étudiants passerelle dans la formation.

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts DFGSM2 et DFGSM3

- Un enseignant référent hospitalo-universitaire par étudiant pour toute la formation dès l'entrée en DFGSM2.
- Mutualisation de certaines unités d'enseignement avec les formations maieutique et odontologie en DFGSM2.

Points faibles DFGSM2 et DFGSM3

- Dossier trop souvent lacunaire, ne permettant pas une évaluation exhaustive de tous les aspects de la formation.
- Recours insuffisant aux modalités pédagogiques innovantes type simulation et pédagogie inversée.
- Pas de conseil de perfectionnement ni d'autoévaluation spécifique à la formation.

Avis global et recommandations :

La formation semble répondre aux objectifs affichés mais le manque de données dans le dossier fourni par l'établissement rend difficile l'analyse des moyens pédagogiques proposés. On apprécie les efforts importants d'information et de réorientation pour la PACES. La démarche d'associer chaque étudiant à partir de la DFGSM2 à un enseignant hospitalo-universitaire tout au long de sa formation en sciences médicales est très intéressante.

Cependant, on regrette l'absence d'un conseil des études commun aux différentes filières ce qui fait recommander la mise en place d'un vrai conseil de perfectionnement pour PACES et plus globalement pour la filière dans son intégralité ainsi qu'une vraie autoévaluation spécifique à la formation.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au

Type de diplôme :

**N° du rapport
HCERES : 419833**

DFGSM- PACES

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Nous vous invitons à supprimer les lignes inutiles, ainsi que le présent paragraphe, pour que le texte de réponse apparaisse en premier lieu.

| Rubrique | Réponse |
|----------|---------|
|----------|---------|

| Présentation de la formation | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Présentation de la formation | Pas d'observation |

| Analyse de la PACES | |
|--|--|
| Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques | <ul style="list-style-type: none">- Dans un souci d'équité, l'organisation choisie pour les enseignements a pour objectif de garantir l'homogénéité la plus parfaite possible des informations transmises aux étudiants. Pour cette raison la Faculté de Médecine a fait le choix de ne pas organiser d'enseignements en petits groupes.- Il y a une double correction pour l'épreuve rédactionnelle de sciences humaines.- Même s'ils ne sont pas dans le même amphithéâtre, les étudiants sont installés de façon similaire pendant les examens afin de garantir l'équité. |
| Dispositifs d'aide à la réussite | <p>Le tutorat obtient un taux de réussite de 25%.</p> <p>On rappelle que le tutorat n'opère pas de sélection sur dossier et a un effectif de plus de 900 étudiants.</p> <p>Les enseignants ne participent pas au tutorat par souci d'équité.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite</p> | <p>L'information sur les réussites en filière et 1^{er} choix n'est pas disponible. En effet les inscriptions en filière en début de 2^{ème} semestre se font sans hiérarchie de choix. Le choix de filière ne se fait qu'après les résultats du 2^{ème} semestre. Cette organisation permet d'éviter toute ambiguïté sur le moment du choix de filière.</p> <p>Le taux de réussite des redoublants est stable autour de 40%.</p> <p>Les résultats sont ici globaux. Les résultats pour la filière médecine sont présentés plus bas.</p> <p>Le suivi des étudiants quittant PACES et AMU reste à faire.</p> |
| <p>Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES</p> | <p>Pas de commentaire.</p> |
| <p>Pilotage de la PACES</p> | <p>Concernant la PACES l'organisation matérielle est sous la responsabilité de l'UFR de médecine.</p> <p>En revanche, l'organisation pédagogique s'appuie sur la collaboration entre les enseignants des différentes composantes.</p> <p>Lors de la mise en place de la PACES, la construction des programmes s'est faite dans le cadre d'une concertation entre les représentants des différentes filières. Toutes les UE du tronc commun, sauf l'UE 5 (anatomie), sont codirigées par un médecin et un pharmacien. Les UE spécifiques 13 et 14 sont dirigées par un pharmacien seul. Il y a également une participation significative de l'odontologie et de la maïeutique aux enseignements. Tous ces enseignants participent de façon homogène à l'élaboration du contrôle des connaissances.</p> <p>Une réflexion est menée sur l'opportunité d'une évaluation des enseignements par les étudiants dans le cadre d'une année de concours.</p> |

Conclusion de l'évaluation de la PACES

| | |
|------------------------------------|---|
| <p>Points forts PACES</p> | <p>Pas d'observation</p> |
| <p>Points faibles PACES</p> | <p>Le choix d'un enseignement exclusivement magistral est fait d'une part en raison des effectifs et d'autre part par volonté d'équité, enjeu majeur en situation de concours.</p> <p>Si le pilotage matériel de la PACES est sous la responsabilité de la Faculté de Médecine, l'organisation pédagogique fait appel aux enseignants de différentes composantes avec notamment une répartition équilibrée des responsabilités d'UE avec la Faculté de Pharmacie.</p> |

Analyse des deuxième et troisième années

| | |
|---|--|
| <p>Objectifs de la formation et modalités pédagogiques</p> | <p>La formation comporte un enseignement théorique et un enseignement pratique s'appuyant sur des stages et la formation par la simulation. L'enseignement théorique associe des cours magistraux et des TP (anatomie, Attestation de Formation aux Geste et Soins d'Urgence AFGSU, informatique, bio-pathologie et anglais). Chaque étudiant reçoit une formation par la simulation dans six champs dont celui de l'examen pelvien chez la femme et chez l'homme. La simulation sur mannequin est également utilisée pour l'AFGSU. L'enseignement de l'anglais est orienté vers la formation à l'anglais médical et n'a pas pour objectif l'acquisition du TOEIC. La formation informatique couvre la plupart des domaines du C2I. Le contenu est adapté au domaine de la santé. Les UE libre recherche font partie d'un parcours recherche permettant d'obtenir l'équivalence d'un M1. Les stages de DFGSM 2 et 3 sont effectués dans des services hospitalo-universitaires. Ils sont encadrés en DFGSM2 par un chef de clinique-assistant et un hospitalo-universitaire titulaire et en DFGSM3 par un hospitalo-universitaire titulaire. Les étudiants issus de la PACES de Corte sont au nombre de 9 en DFGSM 2. Il y a 10 places au Numerus Clausus PACES Paramédical. En passerelle (niveau Master ou Doctorat), l'origine des étudiants est très variée : études de commerce, de droit, de sciences, de d'autres filières de santé, de lettres....)</p> |
| <p>Dispositifs d'aide à la réussite</p> | <p>Les situations de difficultés sont rares et sont traitées de façon individuelle. Les principaux interlocuteurs sont les assesseurs et chargés de mission, le PU-PH référent Précarité, l'administration (service de la scolarité), l'assistante sociale et le Service Interuniversitaire de de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé. Les étudiants issus d'autres filières que la PACES, (en règle plus âgés) rencontrent plus souvent que les autres des difficultés matérielles. Le développement d'une formation à l'international est prévu en DFGSM3.</p> |
| <p>Pilotage de la formation</p> | <p>Le Comité des Etudes est en charge de l'organisation pédagogique du DGSM2 et 3. Un hospitalo-universitaire assure la coordination de chacune des UE aussi bien pour ce qui concerne l'enseignement que pour le contrôle des connaissances. Les jurys de DFGSM 2 et de DFGSM3 sont composés de l'ensemble des enseignants responsables des UE et sont présidés par le Doyen de la Faculté. Les délibérations se font en application des MCC. Les réflexions sur l'organisation de la formation et sur la pédagogie sont menées au sein du Comité des Etudes e la Faculté. Les enseignements pratiques et les formations par la simulation sont encadrés par les hospitalo-universitaires titulaires avec la participation des chefs de cliniques assistants. L'évaluation des enseignements est en cours de mise en place.</p> |
| <p>Bilan des effectifs et du suivi des étudiants</p> | <p>Les situations d'échec sont rares et traitées de façon individuelle. Le suivi des étudiants en passerelle est fait par le comité des Etudes.</p> |

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

| | |
|-----------------------|--|
| Points forts | Pas de commentaire |
| Points faibles | <p>Nous sommes un peu surpris par la remarque concernant la simulation. En effet la Faculté de Médecine organise pour chacun de ses étudiants des séances de formation par la simulation dans six thématiques différentes dont l'apprentissage de l'examen pelvien sur mannequin. La simulation est également utilisée pour l'AGSU. Ces formations sont obligatoires.</p> <p>Il s'agit d'une organisation considérable du fait de l'effectif de la promotion. Environ 400 séances sont organisées dans ce cadre.</p> <p>C'est actuellement le Comité des Etudes de la Faculté de Médecine qui assure le rôle de Conseil de Perfectionnement. Cette instance composée d'hospitalo-universitaires, d'étudiants (n=10) et de personnels administratifs a mené à bien les évolutions de la formation comme la mise en place de la formation par la simulation.</p> |

Conclusion de l'évaluation du DFG

| | |
|---------------------------------------|---|
| Avis global et recommandations | <p>Pour la filière médecine, le Comité des Etudes assure le rôle de Conseil de perfectionnement.</p> <p>L'organisation pédagogique de la PACES s'appuie sur une concertation entre les responsables des différentes filières.</p> |
|---------------------------------------|---|